

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Décembre 2018
Commune de
PAULHAN N° 2018/12/12**

Date de la convocation	11/12/2018
	Votes : 25
Présents : 19	Pour : 25
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le vingt décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme BORGNAT Géraldine à Mr VALERO Claude
- Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mr GASC Georges à Mr ENGELVIN Gérard
- Mme GASPARD Chantal à Mme RICARD Christine
- Mme GUERIN Audrey à Mme AMMARI Hanane
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr DUPONT Laurent

Objet : Décision modificative N° 3 - Budget Communal

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181220-2018-12-12-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

Monsieur le Maire propose de prévoir l'inscription des crédits estimés pour le bon déroulement de ces opérations tel qu'indiqués ci-dessous :

section Exploitation Dépenses					
chapitre	article	intitulé	BP 2018 pour mémoire	crédits +	crédits -
o14	7489	Atténuations de produits	25 200,00 €	9 100,00 €	
o22		Dépenses imprévues	16 034,00 €		9 100,00 €
totaux généraux				9 100,00 €	9 100,00 €

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la modification budgétaire telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181220-2018-12-12-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019